



# PLAN DE PROTECTION – COVID 19

**Mercredis 9 – 11 ans**

**Commune d'Epalinges**

*Situation au 05.11.2020*

## **Lieu et cadre d'application**

Les activités proposées par le CAP aux enfants de 9 à 11 ans visent à encourager l'autonomie des enfants, l'expérience du groupe hors cadre scolaire et familial, ainsi que la découverte de différents domaines culturels, sportifs ou de loisirs. La participation se fait uniquement sur inscription avec la possibilité de venir pique-niquer au centre ou de rejoindre le groupe. Le groupe est généralement constitué de participants-es réguliers-ères.

A ce jour, « les Mercredis 9-11 ans » peut continuer d'accueillir les enfants inscrits-es au programme d'activités. Cette tranche d'âge n'est pas concernée par les dernières restrictions cantonales. Les activités peuvent se poursuivre dans le cadre sanitaire en vigueur et selon un suivi strict du plan de protection ci-dessous.

### **1. Traçabilité**

La traçabilité est garantie : toutes les activités organisées sont soumises à l'exigence de collecter les données de contacts des participant-e-s. Ces données doivent être conservées durant 14 jours et transmises aux autorités cantonales si besoin. Elles ne sont utilisées à aucun autre dessein.

### **2. Distanciation physique et port du masque**

- Le respect de la règle de distance de 1.5 mètres, lorsque cela est possible entre les enfants et les adultes, reste un moyen efficace de protection
- La consigne de distance minimale de 1.5 mètres lors de contacts interpersonnels ne s'applique pas entre les enfants de moins de 12 ans. Cependant, la disposition de l'activité peut être optimisée afin de créer plus d'espace et les activités impliquant un contact interpersonnel étroit sont évitées
- Les règles de protection doivent être appliquées pour et par les parents qui amènent ou viennent rechercher leurs enfants
- Lors des activités, le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans

### **3. Mesures d'hygiène et matériel**

- Les enfants se lavent soigneusement les mains en entrant et en sortant des espaces et si nécessaire, plusieurs fois durant l'activité
- Les animateurs-trices se désinfectent et se lavent régulièrement les mains
- Il est nécessaire de tousser ou d'éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Le matériel et les locaux sont désinfectés avant chaque activité
- L'utilisation de matériel se fait selon les consignes des animateurs-trices
- Le matériel qui ne peut pas être désinfecté (jeux de cartes, jeux de société etc.) est mis en quarantaine pendant 36h
- Les surfaces, poignées de portes/fenêtres et interrupteurs sont désinfectés avant et après l'activité
- Les locaux sont aérés toutes les heures au moins
- Les affiches à propos des règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP sont présentées et affichées de façon à être bien visibles
- Le matériel sanitaire et correspondant nécessaire (désinfectant, essuie-mains jetables/mouchoirs en papier, distributeur de savon, poubelles fermées) est mis à disposition durant toute l'activité

#### **4. Activités**

- Les enfants inscrits aux mercredis 9-11 ans peuvent utiliser le matériel sans restriction et partager toutes les activités du centre. Entre chaque utilisation, les jeunes et/ou les animateurs-trices désinfectent le matériel avec soin
- Utilisation de la cuisine et préparation de nourriture : il est possible de réchauffer des plats, d'organiser une activité cuisine et de proposer un goûter en respectant le concept de GastroVaud (les mesures d'hygiène sont strictement respectées ; les règles de distance spatiale sont dans ce cas prises en compte)
- Aucune nourriture ni boisson est proposées en libre-service
- Les enfants ne doivent pas partager de nourriture ou de boisson
- Les jeux à l'extérieur des locaux sont privilégiés et encouragés durant le temps de l'activité

#### **5. Symptômes**

Si un enfant se sent fébrile ou présente des symptômes compatibles avec le COVID-19 (toux sèche, fièvre, difficultés respiratoires, gastro- intestinaux, maux de tête, douleurs aux membres, perte du goût ou de l'odorat), pendant l'activité, les parents ou le représentant légal sont contactés. Les enfants présentant des symptômes de maladie sont renvoyés à la maison.

Si durant l'activité, un enfant développe de la fièvre supérieure à 38.5° ou une forte toux aiguë, un masque lui est fourni s'il-si elle le tolère, les parents sont avertis et doivent venir le-la chercher au plus vite, l'enfant attend l'arrivée de ses parents en respectant une distance d'au moins 1,5 mètre avec les autres personnes.

*Pour tout ce qui n'est pas précisé dans ce document, le CAP suit le concept émis par la commune*